



REPUBLIQUE DU NIGER

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CNEDD)

PROJET D'ADAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE (ABC MARADI)

EVALUATION A MI PARCOURS (EMP) du projet ABC Maradi Termes de Référence

I. INTRODUCTION

Conformément aux règles et procédures du PNUD/FEM en matière de suivi et d'évaluation des projets, tous les projets devant être mis en œuvre sur plusieurs années (plus de 2 ans) sont vivement encouragés à réaliser des évaluations à mi-parcours (EMP). Conformément au document du projet ABC, une évaluation à mi-parcours est prévue après 2 ans de mise en œuvre.

Le Gouvernement du Niger a obtenu du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans le cadre du Programme Opérationnel du GEF sur l'«Adaptation au Changement Climatique», le financement de la phase opérationnelle du Projet de Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC). La signature officielle de la convention de financement est intervenue le 21 août 2014.

Le **but à long terme** du projet est de renforcer la résilience des communautés rurales face aux effets néfastes des changements climatiques et de développer des économies locales plus résilientes. L'**objectif** intérimaire vise à renforcer la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/techniques de soutien aux communes pour permettre la génération d'une masse critique de résilience communautaire aux changements climatiques et de parvenir à une économie plus résiliente au climat dans la région de Maradi. Les **objectifs spécifiques** d'ABC Maradi sont les suivants :

- le renforcement des capacités de réponse et d'adaptation des services techniques et administratifs déconcentrés et décentralisés au niveau communal ; et
- la promotion et la diffusion de pratiques, technologies et mesures résilientes au niveau local au sein des communes adjacentes.

Zone d'intervention. Le Projet ABC intervient dans la Région de Maradi notamment dans (7) communes retenue dont cinq (5) du département de Dakoro à savoir Ajekoria, Azagor, Dakoro, Korahane, Roumbou, et deux (2) du département de Bermo : Gadabéji et Bermo.

Bref, ABC Maradi est un projet d'adaptation aux changements climatiques urgents et immédiats et bénéficie de cofinancements bilatéraux et multilatéraux pour la mise en œuvre des activités d'adaptation par plusieurs acteurs communautaires, services techniques et l'Etat. Le FEM vient en appui pour renforcer les capacités de tous les acteurs locaux (communes, communautés locales, services techniques, acteurs socioprofessionnels, etc.) à lutter efficacement contre les effets du changement climatique. Le financement du FEM vise

à créer un liant entre les initiatives de plusieurs partenaires et acteurs (synergie et partenariat), de promouvoir une intervention à l'échelle locale et de renforcer les activités intégrées d'adaptation des communautés vulnérables affectées par les effets des changements climatiques dans la zone d'intervention du projet.

Les principaux **résultats attendus** du projet sont les suivants :

- L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi ;
- Des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des 7 communes prioritaires dans la Région de Maradi.

Le premier effet renforce les capacités et les moyens clés relatifs à la gestion des risques climatiques et fournit l'information nécessaire sur ces risques aux niveaux départemental, communal et local. Il construit un environnement institutionnel favorable pour la mise à l'échelle et la diffusion d'activités et de pratiques communautaires résilientes, et pour obtenir des économies locales et des sources de revenus plus résilientes au sein des 7 communes d'intervention de la Région de Maradi.

Le second effet appuie directement la mise en œuvre et l'adoption de ces activités et pratiques communautaires résilientes.

Ces deux effets, et leurs extrants respectifs, sont par conséquent reliés les uns aux autres.

Les **bénéfices nationaux** attendus, comprennent une réponse aux besoins urgents et immédiats en termes d'adaptation des communautés affectés par les effets du changement climatique, l'implication de tous les acteurs pour appuyer le processus de développement du Niger et de la région de Maradi, la réduction de la pauvreté, l'identification des approches et des méthodologies appropriées de gestion durable des besoins des communautés les plus vulnérables et un environnement plus propice pour régénérer de revenus à partir de activités génératrices de revenus. Bref, à travers la mise en œuvre des activités résilientes par le projet, le capital financier, naturel, physique et social des communautés prioritaires sont renforcés.

Les principaux **bénéfices globaux** seront réalisés sous la forme de réhabilitation du pouvoir de production des communautés ciblées pour disposer de capacités d'adaptation accrues face aux impacts projetés des changements climatiques, l'intégration des actions et des budgets spécifiques pour l'adaptation aux changements climatiques dans les PDC des communes d'intervention, la sensibilisation des acteurs sur les impacts négatifs des changements climatiques, avec un accès à des informations et à des outils de gestion des risques climatiques, l'augmentation des revenus grâce aux AGR promues et l'accès à des semences améliorées de mil, sorgho, niébé et souchet. Le projet ABC permettra une meilleure compréhension de l'évolution et le fonctionnement des zones vulnérables affectées par les effets du changement climatique ainsi qu'une meilleure disponibilité des leçons apprises et bonnes pratiques en termes d'adaptation aux changements climatiques.

Cadre institutionnel. Le Projet Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC) est mis en œuvre par le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Le dispositif opérationnel du Projet comprend:

Une Unité de Gestion du Projet (UGP), basée à Dakoro et Bermo, et composée par le coordonnateur, 2 Experts/Suivi-évaluation, 1 Responsable Administratif et Financier, 1 Chargé de Communication, 1 Assistant Administratif, 2 Chauffeurs, 2 gardiens et 1 planton. La composition de l'équipe de mise en œuvre du projet se compile dans l'Annexe 1.

II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Conformément aux procédures de gestion de projets du PNUD et au document du projet ABC Maradi, le PNUD en collaboration avec le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) envisage l'évaluation à mi-parcours du projet.

L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est de permettre au Gouvernement du Niger et au PNUD/FEM d'évaluer la pertinence et l'évolution des actions mises en œuvre et de prendre des décisions sur la mise en œuvre au cours du temps restant, y compris (si approprié) des révisions du dossier de projet, la priorisation de certaines activités, la correction des approches de gestion du projet et/ou des possibles nouvelles actions à mener.

L'évaluation à mi-parcours vise à déterminer, aussi que possible, la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet. Aussi, l'évaluation appréciera-elle le niveau atteint des réalisations du projet par rapport à ses objectifs, y compris un réexamen de la pertinence des objectifs, de la conception du projet, de la distribution du budget parmi les composantes, des activités à réaliser, des aspects méthodologiques et de la gestion du projet. Elle identifiera également les facteurs qui ont facilité ou freiné la réalisation des objectifs. Consécutivement aux constatations faites et les leçons apprises, elle formulera des recommandations et suggestions pour l'avenir.

Les questions clés suivantes seront abordées pendant l'évaluation à mi-parcours du projet :

- Evaluation du niveau de réalisation de l'objectif général du projet, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du projet.
- Evaluation des activités du projet: leur pertinence, planification, design, dimension participative, engagement des bénéficiaires, qualité de leur exécution et degré de résultats.
- Evaluation du cadre institutionnel et du processus de gestion du projet : pertinence, effectivité, problèmes rencontrés, modifications apportées (s'il y a eu) et modifications nécessaires (si appropriés). Aussi, il faut faire un examen des rôles et des responsabilités des divers dispositifs et acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, et du niveau de coordination entre les acteurs pertinents.
- Evaluation des efforts des parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre du projet.
- Identification des problèmes ou défis rencontrés pendant la mise en œuvre, et des solutions adoptés (si des solutions ont été identifiés et/ou adoptés).
- Examen et évaluation du degré auquel les impacts du projet ont touché les bénéficiaires visés.
- Evaluation de la perpétuation et de la pérennité éventuelles des résultats et des bénéfices du projet au-delà de l'achèvement de celui-ci.
- Description des facteurs clés auxquels il faudra accorder de l'attention afin d'améliorer les perspectives de pérennité des résultats du projet et les possibilités de réplique de l'approche.
- Examen de la mise en œuvre du suivi-évaluation du projet.
- Description des principaux enseignements tirés en termes d'activités, méthodologies, mise en œuvre, institutions et autres.

Le **rapport** de l'évaluation à mi parcour constituera un document autonome étayant:

- constatations de la mise en œuvre; et

- recommandations pour la deuxième partie du projet: il s'agit de recommandations techniques, opérationnelles, méthodologiques et/ou de gestion.

Ce rapport aura pour objectif de satisfaire les besoins en évaluation de toutes les parties prenantes majeures : le FEM (bailleur), le PNUD (agence d'implémentation), le Gouvernement du Niger (tutelle du projet), l'équipe de projet (chargé de l'exécution) et les partenaires et bénéficiaires du projet (acteurs clé qui méritent connaître la qualité de la mise en œuvre). Les principaux acteurs de l'évaluation comprennent les structures étatiques représentées par le comité de pilotage, les institutions en charge de la mise en œuvre du projet, les ONG et associations, les communautés locales et les institutions partenaires notamment le PNUD.

L'évaluation à mi parcours sera conduite entre Avril 2017, pour une durée effective de travail de 3 semaines (21 jours).

III- CHAMP D'APPLICATION DE L'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours couvrira toutes les composantes du projet, notamment les aspects ci-après liés à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cette section sert de guide pour la planification et la conduite de l'évaluation à mi parcours.

1. Progrès accomplis dans l'atteinte des résultats

- **Changements dans les conditions du développement.** L'accent doit être mis sur la perception du changement parmi les parties prenantes, y compris les membres des communautés des zones du projet.
- **Impact, résultats et mesure du changement.** Les progrès accomplis pour atteindre les résultats doivent s'appuyer sur une comparaison des indicateurs avant et après (jusqu'à la date d'aujourd'hui) l'intervention du projet. Ils peuvent également être évalués en comparant les conditions sur le site du projet à celles existant sur des sites similaires non gérés (zones dont les conditions climatiques sont similaires mais et n'ont pas bénéficié des interventions du projet).
- **Stratégie du projet.** Examiner la pertinence de la stratégie du projet. Les résultats du projet, tels qu'ils sont formulés dans le PRODOC, représentent-ils toujours la meilleure stratégie pour atteindre les objectifs du projet ? (1) Dans quelle mesure l'approche actuelle du projet est-elle utile et pertinente pour renforcer les capacités des structures nationales impliquées dans l'adaptation à base communautaire face aux effets du changement climatique.
- **Calendrier.** Compte tenu du temps restant jusqu'à la fin prévue du projet, des difficultés rencontrées par le projet durant ses 2 premières années de mise en œuvre et des ressources réellement disponibles pour la programmation, le calendrier est-il toujours réaliste ? Si nécessaire, formuler des recommandations de révision de ce calendrier, en proposant des points de référence pour la durée de mise en œuvre restante du projet.
- **Partenaires.** Evaluer les résultats de l'assistance technique apportée au projet par les partenaires et déterminer si la stratégie actuelle (ou l'absence de stratégie) pour attirer et fidéliser des collaborateurs qualifiés pour appuyer la mise en œuvre du projet reste pertinente.

¹ Il convient de noter que les propositions de révision approfondie des résultats et des indicateurs clés du projet peuvent nécessiter la réprobation du projet par le Conseil du FEM. Dans la mesure du possible, les propositions de l'évaluation à mi-parcours relatives à la réorganisation du cadre logique du projet doivent se focaliser sur les résultats et les activités, tout en maintenant la structure globale du cadre logique.

- **Performances** : en mettant l'accent sur les résultats attendus, les évaluateurs doivent mesurer les performances du projet relatives aux aspects suivants:
 - réalisation de l'ensemble de produits prévus et leur contribution aux résultats du projet, en tenant compte de la phase actuelle;
 - amélioration de la capacité d'adaptation des acteurs au niveau communautaire face aux changements climatiques et aux mesures de gestion durable des ressources naturelles ;
 - capacités professionnelles et qualité des contributions et des activités des principaux partenaires d'exécution du programme, à savoir la partie gouvernementale et l'équipe du projet ;
 - aspects liés à la gestion du projet, notamment l'organisation de la coordination, l'organisation des équipes, l'ensemble des compétences requises pour relever les défis, le style de gestion et la gestion des ressources humaines et financières (en sachant que les évaluateurs ne procéderont pas à un audit du projet, mais pourront avoir accès aux rapports d'audit financier réalisés);
 - adéquation et efficacité des modalités de mise en œuvre du projet.

Pour tous les points ci-dessus, les évaluateurs doivent formuler des recommandations sur l'amélioration des performances du projet. Le rapport d'évaluation à mi-parcours doit comporter une notation indépendante des performances globales du projet, ainsi qu'une notation des performances de chacun des résultats du projet, étayées par une brève description basée sur la nomenclature ci-après :

Très satisfaisant (HS)	Le projet devrait atteindre ou dépasser tous ses principaux objectifs en matière d'adaptation des communautés rurales face aux effets néfastes du changement climatique et produire des bienfaits substantiels des économies locales plus résilientes, sans faiblesses majeures. Il peut être présenté comme une « bonne pratique ».
Satisfaisant (S)	Le projet devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs en matière d'adaptation des communautés rurales face aux effets néfastes du changement climatique et produire des bienfaits satisfaisants des économies locales plus résilientes, avec juste quelques faiblesses mineures.
Assez satisfaisant (MS)	Le projet devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs pertinents mais avec des faiblesses importantes ou une pertinence globale limitée. Il ne devrait pas atteindre certains de ses principaux objectifs en matière d'adaptation des communautés rurales face aux effets néfastes du changement climatique ni produire certains des bienfaits prévus pour développer des économies locales plus résilientes.
Assez peu satisfaisant (MU)	Le projet devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs en matière d'adaptation des communautés rurales face aux effets néfastes du changement climatique avec des faiblesses importantes, ou seulement certains de ses principaux objectifs concernant le développement des économies locales plus résilientes.
Peu satisfaisant (U)	Le projet ne devrait pas atteindre la plupart de ses principaux objectifs en matière d'adaptation des communautés rurales face aux effets néfastes du changement climatique ni produire des bienfaits satisfaisants des économies locales plus résilientes.
Non satisfaisant (U)	Le projet n'a pas atteint, et ne devrait pas atteindre, ses principaux objectifs en matière d'adaptation des communautés rurales face aux effets néfastes du changement climatique ni produit des bienfaits valables.

- **Durabilité.** Evaluer la durabilité des bénéficiaires du projet, au sein et en dehors du domaine du projet après son achèvement. L'Evaluation à Mi-Parcours doit également accorder une attention particulière à la contribution potentielle du projet à la mise en place des conditions de base nécessaires pour assurer des mesures efficaces durables d'adaptation au changement climatique.
- **Perspective liée au genre.** Evaluer le degré de prise en compte par le projet des disparités entre les sexes lors de la mise en place et de l'application des interventions du projet. Comment les questions liées au genre sont intégrées dans les interventions

du projet ? Proposer des mesures de renforcement de l'approche du projet en matière de genre.

2. Gestion adaptative du projet

- **Systèmes de suivi.** Evaluer les outils de suivi actuellement utilisés : Fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils les principaux partenaires ? Sont-ils efficaces ? Des outils supplémentaires sont-ils nécessaires ?
- **Indicateurs.** Sont-ils utiles et adéquatement suivis ? Evaluer les données de référence. ⁽²⁾ Si nécessaire, faire des propositions réalisables sur la création de données de référence complètes pour tous les principaux indicateurs (indicateurs sur les objectifs et les résultats). La reconstruction des données de référence doit suivre les processus participatifs et peut être réalisée dans le cadre d'un exercice d'apprentissage. ⁽³⁾ S'assurer que le système de suivi, y compris les indicateurs de performances et d'impact, répond au moins aux exigences minimales du FEM ⁽⁴⁾. Appliquer les indicateurs SMART si nécessaire.
- **Gestion des risques.** Valider si les risques, tels qu'identifiés dans le document du projet et les PIR, sont pertinents. Décrire les risques supplémentaires (si identifiés) et proposer une évaluation et des stratégies de gestion des risques à adopter. Evaluer si le projet doit ou non être inclus dans la catégorie des "projets à risque".
- **Planification du travail.** Evaluer l'utilisation du cadre logique comme outil de gestion durant la mise en œuvre, ainsi que les modifications qui y sont apportées. S'assurer que le cadre logique répond aux exigences du PNUD-FEM en termes de format et de contenu. Evaluer la cohérence entre le budget basé sur les résultats et le budget basé sur les données (budget Atlas) et proposer des solutions d'amélioration selon le cas. Evaluer l'utilisation de plans de travail régulièrement actualisés. Evaluer l'utilisation de technologies de l'information électroniques pour appuyer la mise en œuvre, la participation et le suivi, ainsi que d'autres activités du projet. S'assurer que les processus de planification du travail sont basés sur les résultats. ⁽⁵⁾
- **Planification financière.** Evaluer les systèmes de contrôle financiers, y compris la création de rapports et la planification, qui permettent à l'unité de gestion du projet de prendre des décisions budgétaires avisées (demander que les rapports d'audit soient communiqués selon le cas). Evaluer la ponctualité et la pertinence des flux de financement provenant du PNUD, mais également des responsables du projet vers les équipes de terrain. Evaluer le degré de diligence raisonnable exercée dans la gestion des fonds et les audits financiers.
- **Rentabilité.** Evaluer la conformité avec les critères de coûts additionnels des fonds du FEM pour produire des bienfaits sur l'environnement mondial.
- **Facteurs sous-jacents.** Evaluer les facteurs sous-jacents qui vont au-delà du contrôle immédiat du projet et qui influencent les produits et les résultats. L'adéquation et l'efficacité des interventions et des stratégies de gestion du projet par rapport à ces facteurs doivent être prises en compte.

² Consultez la page 67 du document « Handbook on Monitoring and Evaluation for Results » du PNUD, disponible à l'adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html>

³ Consultez l'annexe C du document « Participatory Monitoring and Evaluation: approaches to sustainability », disponible à l'adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html>

⁴ Consultez la section 3.2 du document « Monitoring and Evaluation Policies and Procedures » du FEM, disponible à l'adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html>

⁵ En règle générale, les projets identifiés comme présentant au moins 3 risques importants dans le système de gestion des risques du projet sont considérés comme des projets « à risque ».

- **Contribution du PNUD.** En mettant l'accent sur l'appui apporté par le bureau du PNUD du Niger et l'Unité de coordination régionale Adaptation aux Changements Climatiques Environnement du PNUD, les évaluateurs doivent évaluer le rôle du PNUD par rapport aux exigences énoncées dans le guide de suivi et d'évaluation des résultats du PNUD. Les éléments suivants doivent être pris en compte: visites sur le terrain ; Revue Tripartite (le cas échéant) ; suivi et analyse des termes de référence par le comité directeur ; préparation et suivi de l'APR (Annual Project Report) et du PIR ; rapports d'avancement trimestriels et financiers; plans de travail ; rapports d'exécution budgétaire du projet (ou ATLAS Combined Delivery Report). Evaluer aussi la contribution du PNUD au projet en termes d'assistance « intangible » (consultation politique et dialogue, plaidoyer et coordination). Proposer des mesures de renforcement de l'assistance apportée par le PNUD à la gestion du projet.
- **Stratégie de partenariat.** Evaluer l'implication des partenaires dans le cadre de gestion adaptative du projet. Evaluer la participation des parties prenantes locales (les bénéficiaires) à la gestion et à la prise de décisions relatives au projet. Une analyse des points forts et des points faibles de l'approche adoptée par le projet doit être incluse, ainsi que des suggestions d'amélioration si nécessaire.

3. Phase finale du Projet (deuxième partie de la mise en œuvre)

Sur la base des constatations, l'équipe de l'évaluation à mi-parcours fournira des recommandations pour le reste du projet: activités à continuer, à prioriser ou à abandonner; nouvelles activités, approches et méthodologies, amélioration du cadre de gestion du projet; aspects de suivi-évaluation, etc. Ces recommandations doivent être faisables, justifiés et pertinentes pour vraiment améliorer la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats et objectifs attendus.

IV. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

La méthodologie qu'utilisera l'équipe d'évaluation sera présentée en détail aux parties prenantes et devra intégrer les éléments ci-après :

- revue documentaire
- interviews
- visites de terrain
- questionnaires et enquêtes aux partenaires/bénéficiaires du projet
- méthodes participative de collecte et d'analyse de données
- bref atelier de restitution et discussion sur les constatations et les recommandations de la mission d'EMP

Concernant la revue de documentation, les documents plus pertinents comprennent:

- Document du Projet
- Programmes d'activités, budgets et bilans de réalisations
- Rapports des réunions du Comité de Pilotage du Projet
- Rapports d'études et d'audits
- PIRs du projet
- Directives du FEM en matière de suivi évaluations
- Documents de politique d'évaluation du PNUD
- Autres rapports et publications du projet

Les copies en papier des documents sélectionnés, qui ne sont pas disponibles en version électronique, seront envoyées par courrier à (aux) l'évaluateur (s) avant les visites de terrain. Les évaluateurs visiteront les **sites de réalisations** ainsi que les sept (7) communes de la

zone d'intervention à savoir : Roubou, Azagor, Korahane, Adjékoria, Dakoro, Gadabedji et Bermo.

Les évaluateurs conduiront des **interviews** avec:

- le personnel du Projet (Coordonnateur et équipe du Projet) ;
- des représentants du SE/CNEDD et du PNUD;
- des membres du Comité de Pilotage ;
- des entrepreneurs chargés de l'exécution des grandes composantes du projet ;
- des représentants des parties prenantes locales ;
- des représentants des projets et programmes de la zone d'intervention ;
- des représentants des ONG pertinentes ;
- des représentants des services techniques ;
- des représentants des communes et autres circonscriptions territoriales et parties prenantes qui ne sont pas directement impliquées dans le projet qui peuvent avoir vécu ou ont espéré vivre ses impacts.

Bien que les évaluateurs indépendants doivent se sentir libres pour discuter avec les autorités concernées sur toutes les questions pertinentes à leur tâche, ils ne sont pas autorisés à prendre un engagement au nom du SE/CNEDD, PNUD, FEM ou de l'UGP/ABC.

IV. EQUIPE DE L'EVALUATION

L'évaluation sera réalisée en équipe par un consultant international (chargée de l'EMP) et deux consultants locaux (un Expert institutionnel ayant des compétences en développement local, et un Expert en agroéconomie disposant des compétences en adaptation au changement climatique). Les rôles respectifs pourront être comme suit:

- **Consultant international:** Chef de mission de l'évaluation à mi-parcours. Responsable de la conduite de la mission. Responsable de la rédaction du rapport.
- **Consultant national (expert institutionnel ou en développement local):** Responsable de l'analyse institutionnel, de l'engagement des partenaires, de la conduire les enquêtes aux bénéficiaires, des questions sur la gestion du projet, des processus de coopération parmi les partenaires, des COFOs, et aspects similaires.
- **Consultant national (expert en agroéconomie):** Responsable des aspects techniques du projet, des investissements, des activités techniques en matière d'adaptation à base communautaire, de la gestion des ressources naturelles, de la restauration de terres dégradés, et des impacts en termes environnementales et communautaires.

Le consultant international aura de l'expérience considérable concernant le programme opérationnel FEM, ainsi que en l'évaluation de projets d'adaptation aux changements climatiques environnementaux.

Aucun membre du groupe des consultants ne doit être directement impliqué dans la conception ou la mise en œuvre du projet.

V. ARRANGEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

Le **PNUD-Niger** assure la coordination de l'EMP et est responsable en collaboration avec le SE/CNEDD du recrutement des experts ainsi que la gestion de leur contrat. Il assurera la prise en compte par les consultants des commentaires des différentes parties pour l'élaboration du rapport finale.

Le **SE/CNEDD** à travers l'**Unité de Gestion du Projet** guidera l'équipe des consultants dans la rencontre des partenaires et les missions de terrain. Il fournira aux consultants toute la documentation souhaitée. Il sera en charge de l'organisation des sorties de terrain, de la réunion de validation du rapport d'évaluation et de la réunion tripartite finale.

Le **calendrier de la mission** sera affiné par les consultants au début de leur mission, avec le PNUD et l'Unité de Gestion du Projet, et comprendra entre autres :

- Prise de contact entre les consultants, le PNUD et le SE/CNEDD pour une meilleure compréhension des termes de références de la mission ;
- La revue documentaire ;
- Visites de terrain ;
- Questionnaires et interview selon la méthodologie adoptée par les consultants ;
- Restitutions des premiers éléments au PNUD et au SE/CNEDD ;
- Rédaction du rapport provisoire d'évaluation à mi parcours ;
- Transmission du rapport provisoire aux différents acteurs et organisation d'une réunion de validation ;
- Elaboration du rapport final de l'évaluation à mi parcours du projet;
- Tenue de la réunion de validation du rapport final de l'évaluation à mi parcours du projet ;
- Multiplication et diffusion du Rapport.

Le SE/CNEDD en accord avec le PNUD mettra à la disposition des consultants les **moyens nécessaires** pour leur mission, notamment véhicules et chauffeur, bureau, documentation, etc.

VI. PRODUITS ATTENDUS DE L'EVALUATION

L'évaluation fournira deux produits principaux :

1. **Rapport d'évaluation à mi-parcours**: Sur la base des points ci-dessus, l'évaluation doit produire un document de maximum 40 pages qui résumet et analysent les activités, les produits et les impacts du projet qui ont été réalisés jusqu'à ce jour, et visant plus précisément à : (1) évaluer le degré de réalisation des objectifs et les lacunes évidentes, (2) dégager les enseignements des expériences du projet, en particulier les éléments qui ont bien fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné, et (3) donner des recommandations pour renforcer l'efficacité, le rendement, l'impact, la mise en œuvre, l'exécution et la viabilité du projet. Le rapport d'évaluation à mi-parcours sera fourni en français et en anglais.
2. **Présentation Powerpoint (en français) des conclusions de l'évaluation**: En fonction de la complexité des conclusions de l'évaluation, le bureau du PNUD Niger décidera ou non d'organiser une réunion des parties prenantes (par exemple, une réunion extraordinaire du comité directeur du projet) pour présenter aux partenaires et aux acteurs les conclusions préliminaires. Une présentation en PowerPoint (français) s'estime nécessaire pour la tâche de divulgation des résultats de l'évaluation.

Les versions finales du rapport de la mission d'évaluation devraient être soumises en format électronique (MS Word) au SE/CNEDD et au PNUD/FEM plus tard 3 semaines après la mission de terrain.

Une **structure indicative du rapport d'évaluation à mi-parcours**, y compris possible contenu, est compilé dans l'Annexe 2.

S'il y'a discordance entre les parties sur les constats et les avis des experts, cela doit être consigné dans un rapport annexé au rapport final.

VII. Calendrier de la mission d'évaluation à mi-parcours

L'évaluation durera au total 25 jours ouvrables sur 03 semaines selon le plan suivant :

- Préparation de la mission - 4 jours;
- Mission d'évaluation - 10 jours;
- Projet de rapport d'évaluation - 4 jours;
- Rapport final en français et en anglais- 3 jours.

La mission peut commencer plutôt ; dans ce cas le calendrier sera adapté en conséquence.

VIII. DEPOT DES CANDIDATURE

Les consultants intéressés sont priés de bien vouloir transmettre **obligatoirement par mail**, leur CV et une lettre indiquant la disponibilité et leur engagement à travailler en équipe ; à l'adresse suivante : <http://www.undp.org> avec en objet Candidature pour l'évaluation à mi-parcours du projet ABC Maradi. **La date limite de dépôt de candidature : 22 mars 2017 à 12h00 GMT.**

Contacts pour informations:

- Cabinet du Premier Ministre :

- ✓ Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable : <http://www.cnedd.ne>
- ✓ UGP/ABC : abdl_issa@yahoo.fr

- Bureau PNUD Niger:

- ✓ Point focal Environnement et Energie : mahamane.lawali@undp.org
- ✓ JPO Environnement : abdou.soumaila@undp.org

- PNUD – Unité Régional Adaptation et Changement Climatique (Addis):

- ✓ Conseillère Régionale en adaptation au changement climatique: clotilde.goeman@undp.org

Annexe 1. Liste du personnel de ABC Maradi

	Nom et Prénom	Fonction	Lieu d'Affectation
1	ABDOULAYE ISSA	Coordonnateur	UGP Dakoro
2	ABARI BOULAMA	Expert suivi / évaluation	UGP Dakoro
3	BABA SEKOU	Responsable Administratif Financier	UGP Dakoro
4	SIDIKOU BABA BIRHAMANE	Chargé de Communication	UGP Dakoro
5	ALHASSANE MOHAMED	Assistant Administratif	UGP Dakoro
6	ABDOU AMADOU	Expert suivi / évaluation	UGP/Bermo
7	OUSSEINI YAHAYA	Chauffeur	UGP Dakoro
7	ADAMOU OUMAROU	Chauffeur	UGP Dakoro
8	RABIOU ABDOU	Gardien	UGP Dakoro
9	HAMISSOU KADO	Gardien	UGP Dakoro
10	OUMAROU MAMANE SANI	Planton	UGP Dakoro

Annexe 2. Structure indicative du rapport d'évaluation à mi-parcours

Note: les contenus sont tentatifs

Sommaire

Acronymes et terminologie

1. Résumé Exécutif: y compris la méthode, les constatations de la mission, et les principales conclusions et recommandations.

2. L'évaluation à mi-parcours

- But de l'évaluation
- Principaux éléments traités
- Méthodologie utilisée
- Structure de l'évaluation

3. Constatations de la mission sur le Projet

- Pertinence/qualité du design du projet
- Démarrage du projet
- Les problèmes auxquels le projet devrait s'attaquer
- Statu de réalisation des objectifs du projet
- Analyse des principaux acteurs et leur engagement
- Résultats attendus
- Problèmes et faiblesses rencontrés
- Appropriation par le pays et les partenaires
- Gestion du projet et approche de mise en œuvre
- Système de suivi-évaluation
- Participation
- Rentabilité
- Rôle du CNEDD
- Rôle du PNUD

4. Résultats, leçons tirés et recommandations

- *Réalisation de l'objectif et des résultats (y compris notations et justification des performances)*
- *Viabilité*
- *Contribution au renforcement des connaissances du personnel national*
- *Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet*
- *Mesures destinées à suivre et à renforcer les bénéfices initiaux du projet*
- *Propositions d'orientations futures soulignant les principaux objectifs*

Possibles annexes

- TDR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents consultés
- Questionnaire/s utilisé/s et synthèse des résultats
- Cofinancement et ressources mobilisées
- Tout autre support pertinent exploité